

## AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux : Opérateur

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers,
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs,
- Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions,
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir,
- Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

### METHODES PEDAGOGIQUES :

- Exposés étayés par des diaporamas ou des études de cas.
- Remise d'un support de formation.
- Questions réponses, partage d'expériences.

### PUBLIC CONCERNE :

Lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux dits sensibles, est considéré « opérateur » tout intervenant sur chantier soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

### PRE-REQUIS :

- Savoir parler, lire et écrire le français,
- Posséder une expérience des travaux sur chantier,
- Être âgé de 18 ans révolus,

### RECYCLAGE :

Recyclage tous les 5 ans

### MATERIEL :

- Ordinateur et vidéo projecteur,
- Vidéos,
- Livret de fin de stage.

#### DUREE

1 jour (7 heures)

#### DATES

Sessions inter : Voir calendrier

Sessions intra : A définir

#### HORAIRES

8h30 – 12h00 / 13h30-17h00

#### LIEU

Dans nos locaux

Sur site : A définir

#### EFFECTIF

1 à 10 personnes

#### COÛT (non assujetti à la TVA)

Inter : Nous consulter

Intra : Nous consulter

# OURAGAN FORMATION

Email : [contact@ouragan-formation.fr](mailto:contact@ouragan-formation.fr)

Tél : 06 15 24 50 95



## ENCADREMENT :

- La formation est dispensée par des formateurs expérimentés et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces domaines.

## EVALUATION :

- Contrôle des connaissances à l'issue de la formation par un QCM, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant,
- Délivrance d'une attestation de formation et d'un avis après évaluation.

## VALIDATION :

- Evaluation sous forme de QCM réalisée à la fin de la formation
- Une attestation de compétence sera délivrée, celle-ci est valable 5 ans.

## LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Sensibilisation des stagiaires au risque électrique et action de prévention,
- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Réflexion et échanges collectifs.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

*Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution vient renforcer les missions et responsabilités de tous les acteurs d'un chantier (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, ...). Ainsi, à compter du 1er janvier 2018, une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) sera nécessaire pour la réalisation de certains travaux. La réglementation accorde certaines dérogations jusqu'au 1er janvier 2019.*

***Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.***

# OURAGAN FORMATION

Email : [contact@ouragan-formation.fr](mailto:contact@ouragan-formation.fr)

Tél : 06 15 24 50 95



## PROGRAMME :

### Module 1 : CONTEXTE ET REGLEMENTATION

- Présentation et objectifs de la formation,
- Contexte et enjeux de la réglementation,
- Les obligations des différents acteurs,
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU),
- Les différents principes généraux de prévention selon tes types de travaux,
- Les sanctions applicables,
- Pourquoi une AIPR ?

### Module 2 : LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier,
- Les piquetages et marquages au sol,
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux,
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi,
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier,
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

### Module 3 : SAVOIR PREPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques,
- Les différentes classes de plan,
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux,
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

### Module 4 : TRAVAILLER À PROXIMITÉ RESEAUX

- Les cas d'obligations de présence des exploitants
- Les moyens de protection collective et individuelle,
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues
- Les règles pour les branchements,
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier,
- L'obligation de récolement.

### Module 5 : EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accrochage,
- La règle des 4A,
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

## Test AIPR sous forme de QCM et bilan de fin de formation

*Mis à jour le 02 janvier 2024*

OURAGAN FORMATION | Numéro de déclaration d'activité : 84 74 03668 74 (Rhône alpes)

Agence Ardèche : Zone commerciale – Les Terres de Millet – 07200 SAINT DIDIER SOUS AUBENAS

Agence Pays de Savoie : 8, Avenue du Pré Closet – 74940 ANNECY / 40 avenue du Savoy – 74400 CHAMONIX- MONT- BLANC

Siège : 11 avenue des vieux moulins – 74000 ANNECY